



Achat voiture occasion moteur mal réparé quel recours ?

Par **angeml**, le **04/04/2012** à **16:37**

Bonjour,
Mon fils a acheté vendredi 30 mars une super cinq à un particulier ayant un statut de garagiste (n° de siret selon mon fils) et il semble s'être fait rouler dans la farine :
la voiture devait être achetée 1 semaine +tôt mais alors que mon fils la conduisait pour rentrer sur Angers établir les papiers de vente, le moteur a serré au bout de 5km(selon le vendeur "joint de culasse" !)
Il a embobiné mon fils et "fait la réparation" car il a dit être garagiste (?? sans garage), en fait il a juste changé le joint de culasse et laissé le moteur d'origine.
Il lui a vendue, et la carburation ainsi que la puissance du moteur sont douteuses, mon fils a du mal à joindre le vendeur (il ne répond pas à ses appels tél) qui fait trainer. Il dit qu'il va lui faire "un réglage de carburateur"!!
Il y a aussi un autre gros souci: la boîte de vitesse me semble dangereuse ! en passant en 1ere, la marche arrière se met automatiquement, il faut faire très attention.
Elle a soi disant passé le CT ok dans cet état (??)
MON FILS PEUT IL ANNULER LA VENTE ? QUEL RECOURS A T IL ?
Vendredi 6 avril il l'aura depuis 1 semaine, il ne roule pas avec et la carte grise pas encore faite à son nom.
MERCI PAR AVANCE, car mon fils a mis tout ce qui lui restait pour cet achat et est au RSA jeune, et je ne peux l'aider!!
angeml.